

# ENERGIE

GROUPE DES ÉLUS COMMUNISTES

---

**Conseil Régional**  
**Réunion du 24 – 25 mai 2011**

## **Communication sur la mise en œuvre du pacte électrique breton**

### **Intervention d'Eric Berroche**

Monsieur le Président,  
Mes cher(e)s collègues,

Ce point d'étape dans la mise en œuvre du pacte électrique breton nous paraît tout à fait utile.

La réalisation de ses objectifs repose pour beaucoup sur notre volonté de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et il apparait que depuis la Conférence bretonne de l'énergie, les engagements pris se concrétisent peu à peu :

- avec la signature de plusieurs conventions visant à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux ou privés,
- avec l'avancée des projets bretons liés aux énergies renouvelables. Le succès du colloque brestois sur les énergies marines, début avril, démontre la dynamique engagée et la volonté du Conseil régional de créer les meilleures conditions pour accueillir cette nouvelle filière en Bretagne,
- avec le lancement de la consultation préalable au lancement de l'appel d'offres pour la centrale à cycle combiné gaz.

Tout ceci nous semble donc positif mais, très attachés à la résolution de la précarité énergétique, nous souhaitons, Monsieur le président, attirer votre attention sur deux points.

Tout d'abord vous dire, qu'à notre sens, le programme « Habiter Mieux » de l'ANAH, programme initié par l'Etat visant la rénovation thermique des logements privés pour les ménages modestes, souffre d'un manque de moyens financiers criants.

En 2011, en Bretagne, l'ANAH a vu ses ressources diminuées de 18% par rapport à 2010.

Et, par ailleurs, les aides de l'ANAH et des collectivités ne permettent pas toujours aux particuliers d'engager même de petits travaux d'isolation dont les coûts se situent entre 5 000 et 10 000 €.

Si certains particuliers peuvent solliciter un prêt, le constat des difficultés des ménages dont les revenus sont modestes ajouté à la lourdeur d'instruction des dossiers doivent sans doute nous conduire à parfaire notre dispositif...pour lequel nous souhaiterions que l'Etat assume davantage sa responsabilité.

Le second point que je souhaite évoquer porte sur « les compteurs intelligents » dont l'avantage pour l'utilisateur n'est pas encore prouvé puisque l'ADEME indique que « *les bénéfices du compteur Linky pour le consommateur en terme de maîtrise de la demande restent encore théoriques* ».

Au moment où les tarifs de l'énergie explosent, le projet d'ERDF de faire payer ces compteurs par les usagers, même étalé sur 10 ans, pose question.

Nous nous interrogeons donc, comme d'autres, sur l'annonce d'une généralisation de ces compteurs à partir du mois de septembre et nous sollicitons aussi sur ce point l'attention de notre collègue en charge des questions énergétiques.